



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

FOURNITURES DIVERSES A DESTINATION DES ÉCOLES ET DES ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES (ALSH)

Date et heure limites de réception des offres :

mercredi 23 septembre 2026 à 17:00

Mont de Marsan Agglomération

575 Avenue du Maréchal Foch -

BP 70171

40003 MONT DE MARSAN CEDEX

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	FOURNITURES DIVERSES A DESTINATION DES ÉCOLES ET DES ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES (ALSH)
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	5
	Délai de validité des offres	6 mois
	Forme de regroupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Défini par lot
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation.....	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature.....	5
1.6 - Renouvellement.....	6
2 - Conditions de la consultation.....	6
2.1 - Délai de validité des offres.....	6
2.2 - Forme juridique du groupement.....	6
2.3 - Variantes.....	6
2.4 - Développement durable.....	7
3 - Conditions relatives au contrat.....	7
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	7
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	7
4 - Contenu du dossier de consultation.....	7
5 - Présentation des candidatures et des offres.....	8
5.1 - Documents à produire.....	8
5.2 - Présentation des variantes.....	9
5.3 - Échantillons, maquettes ou prototypes.....	9
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	10
6.1 - Transmission électronique.....	10
6.2 - Transmission sous support papier.....	11
7 - Examen des candidatures et des offres.....	11
7.1 - Sélection des candidatures.....	11
7.2 - Attribution des accords-cadres.....	11
7.3 - Suite à donner à la consultation.....	14
8 - Renseignements complémentaires.....	15
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	15
8.2 - Procédures de recours.....	15

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

FOURNITURES DIVERSES A DESTINATION DES ÉCOLES ET DES ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES (ALSH)

Lieu(x) d'exécution :

- 35 écoles et accueils périscolaires soit environ 4000 élèves au à la rentrée de septembre 2025.
- 7 ALSH (Nahuques – Lacaze et Peyrouat "La Passerelle" à Mont de Marsan – Ménasse à Saint Pierre du Mont – Saint Perdon – Uchacq et Parentis et Bougue).
- 2 espaces Ados (St Perdon et Bretagne de Marsan)

Ces structures sont gérées par différentes directions au sein de Mont de Marsan Agglomération (Direction Éducation ,Jeunesse, Citoyenneté et Restauration Scolaire)

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 5 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Fournitures de manuels, livres, ouvrages à destination des écoles et des accueils de loisirs péri et extrascolaires livres scolaires ,supports pédagogiques,ouvrages jeunesse comprend : manuels scolaires, fiches ou cahiers d'exercices, cahiers de travaux pratiques, CD/DVD d'accompagnement du livre, guide/ouvrages à destination des professionnels éducatifs, ressources en ligne, dictionnaires et encyclopédies, romans, contes, textes illustrés, bandes dessinées, CD/DVD,etc.
02	Papier (impression / reprographie) Papier : en ramettes A4 et A3 blanc et de couleurs
03	Fournitures scolaires, de bureau, papeterie et matériels d'arts créatifs Fournitures scolaires, Fournitures de bureau, : cahier, protège papier, protège document, feuilles perforées, feuilles de dessin, fiche bostons, intercalaires et feuillets, crayon à papier, stylos, feutres, petit matériel (élastiques, trombones, tailles crayons, ciseaux, etc.), Papeterie : enveloppes, papiers spécifiques divers (calque, craft, millimétré, etc.), chemises cartonnées, boîtes archives, agenda Nb. : le papier classique fait l'objet d'un autre marché au sein de la collectivité Matériels d'arts créatifs : peinture, pinceaux, perles, scoubidou, pâte à modeler, gommettes, craie, papiers spéciaux (crépon, papier de soie, cartoline, etc.), colle, accessoire divers pour loisirs créatifs, etc.

04	Matériels et jeux pédagogiques Matériels et Jeux pédagogiques Le BPU liste un certain nombre de matériels et jeux courants mais la volonté de la collectivité étant de respecter la liberté pédagogique des enseignants et des équipes d'animation, ils devront avoir accès à tous le/les catalogue/s du titulaire, avec application de la remise indiquée sur l'acte d'engagement. La liste ci dessous n'est pas exhaustive : puzzles, jeux d'encastrement, de construction, jeux de cartes, jeux de sociétés, instruments de musique, jeux d'imitation, tapis de jeux, petit poste radio, matériel pédagogique de motricité, matériel adapté aux enfants à besoins particuliers, etc.
05	Matériels de sport Matériels de sport Le BPU liste un certain nombre de matériels et jeux courants mais la volonté de la collectivité étant de respecter la liberté pédagogique des enseignants et des équipes d'animation, ils devront avoir accès à tous le/les catalogue/s du titulaire, avec application de la remise indiquée sur l'acte d'engagement. La liste ci dessous n'est pas exhaustive : Matériel pour sport de balles et ballons (basket ball, football, rugby, handball, etc.) matériel pour sport de raquettes (tennis, badminton, ping-pong, etc.), matériel roulant (trottinette, draisienne, tricycle, casques, etc.) chasubles, chronomètre, sifflets, matériel de signalisation (cônes, plots, haies, jalons, cerceaux, etc.), matériel sportif de motricité (tapis divers, corde à sauter), etc.

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code principal	Description
01	22111000-1	Livres scolaires
02	30197630-1	Papier d'impression
03	39162110-9	Fournitures scolaires
04	37524100-8	Jeux éducatifs
05	37400000-2	Articles et équipements de sport

1.6 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations : août 2030.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

2.3 - Variantes

Les candidats n'ont pas l'obligation de répondre à la solution de base.

Ils peuvent présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes pour le(s) lot(s) suivant(s) :

Lot(s)	Exigences minimales détaillées
03	Les variantes sont uniquement autorisées pour le conditionnement des produits (dimension et produit en lot uniquement) à condition de se rapprocher au maximum des exigences fixées dans le descriptif des fournitures du BPU et de préférence de les respecter à minima. En cas de variante, les candidats sont invités à l'indiquer dans la colonne "commentaires" du bordereau des prix prévue à cet effet. Ces variantes devront être identifiées de manière univoque. De même, les conditionnements proposés devront paraître dans la colonne prévue à cet effet. En cas de modification directe, par le candidat, des informations portées par le pouvoir adjudicateur, sur le bordereau des prix ou de suppression d'articles, l'offre sera écartée comme non conforme. La conformité de l'offre avec les besoins du pouvoir adjudicateur détaillés dans les documents de la consultation fera partie du jugement de la valeur technique de l'offre. Les offres ne respectant pas à minima les conditionnements seront pénalisées lors de l'analyse.

Lot(s)	Exigences minimales détaillées
05	Les variantes sont autorisées pour le conditionnement des produits (grammage, dimension et produit en lot uniquement) à condition de se rapprocher au maximum des exigences fixées dans le descriptif des fournitures du BPU et de préférence de les respecter à minima. En cas de variante, les candidats sont invités à l'indiquer dans la colonne "commentaires" du bordereau des prix prévue à cet effet. Ces variantes devront être identifiées de manière univoque. De même, les conditionnements proposés devront paraître dans la colonne prévue à cet effet. En cas de modification directe, par le candidat, des informations portées par le pouvoir adjudicateur, sur le bordereau des prix ou de suppression d'articles, l'offre sera écartée comme non conforme. La conformité de l'offre avec les besoins du pouvoir adjudicateur détaillées dans les documents de la consultation fera partie du jugement de la valeur technique de l'offre. Les offres ne respectant pas à minima les conditionnements seront pénalisées lors de l'analyse.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses particulières (CCP)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) valant devis quantitatif estimatif (DQE)
- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois".

Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat).

Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU) valant devis quantitatif estimatif (DQE)	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Le cahier des clauses particulières (CCP)	Non
Un accès au site Internet du fournisseur pour avoir accès à son catalogue	Non

5.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Ils veilleront à respecter les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

5.3 - Échantillons, maquettes ou prototypes

Afin d'optimiser l'analyse des offres, les candidats fourniront les échantillons, maquettes ou prototypes suivants :

Afin de permettre la comparaison qualitative des produits, les candidats devront faire parvenir obligatoirement et sous peine de rejet de leur offre, des échantillons des produits issus des BPU des lots 02 Papier - 03 Fournitures scolaires - de bureau et arts créatifs et 05 Matériel de sport dont la liste est jointe au DCE.

Un catalogue version papier devra être joint aux échantillons.

Les candidats remettront 8 paquets pour chacun des lots composés de tous les échantillons signalés dans le BPU (colonne intitulée "Échantillon à fournir dans chaque paquet".)

Les échantillons porteront les références des articles que le candidat aura également indiquées dans le BPU, ce qui permettra de les identifier sans ambiguïté.

Attention pour les produits au nom du fournisseur ce dernier devra être masqué.

Les échantillons seront remis à titre gratuit et ne seront pas restitués.

Les échantillons devront être envoyés avant la date limite de remise des offres à l'adresse suivante :

MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION

Direction Éducation (Jeunesse, Citoyenneté et Restauration Scolaire)

Pôle administratif et financier

575 Avenue du Maréchal Foch - 40000 MONT DE MARSAN

Un bordereau à l'entête du fournisseur reprenant les références et la désignation des articles sera joint dans le colis.

Par ailleurs, pour le lot 4 la collectivité demandera aux candidats lors de la phase d'analyse des offres les fiches techniques de 5 produits choisis dans le BPU afin d'en juger la qualité technique. Cette analyse fera partie de la note technique générale de l'offre du candidat. A réception de la demande des fiches, le candidat aura un délai de 1 semaine pour remettre ces fiches, via la plateforme.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://demat-ampa.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier.

Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Direction des Affaires juridiques
2 Place du Général Leclerc - BP 305 - 40011 MONT DE MARSAN CEDEX

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°01 Fourniture de manuels, livres, ouvrages à destination des écoles et des accueils de loisirs péri et extrascolaires

Critères	Pondération
1-Valeur technique (noté sur 20): - diversité des éditeurs proposés (noté sur 10) - gestion commerciale au regard du cadre mémoire technique candidat sur les commandes, outil internet, gestion des retours, outils statistiques, organisation commerciale (réactivité et disponibilité du commercial de secteur et des autres services du fournisseur), mesures mises en œuvre pour limiter les impacts environnementaux des emballages (réduction des emballages, recours à des emballages recyclés, recyclables ou réemployables, suppression des plastiques à usage unique, reprise éventuelle des emballages). (noté sur 7) - modalités de livraison jugées au regard du cadre mémoire technique candidat sur les délais, la gestion et l'éco-responsabilité : mesures de réduction de l'impact environnemental des livraisons (optimisation des tournées, mutualisation des transports, recours à des véhicules à faibles émissions ou toute autre mesure équivalente). (noté sur 3)	80.0 %
2-Remise accordée sur les prix éditeurs)	20.0 %

Pour le lot n°02 Papier (impression / reprographie)

Critères	Pondération
1-Valeur technique (20 points) - sous-critère 1 : qualité des produits jugée sur les 3 échantillons des produits proposés (labels ou certifications environnementales (Écolabel européen, FSC, PEFC ou équivalent), indice blancheur, politique écoresponsable sur la production et l'emballage) (7 points) - sous-critère 2 : gestion commerciale jugée au regard du cadre mémoire technique candidat sur les commandes, outil internet, gestion des retours, outils statistiques, organisation commerciale (réactivité et disponibilité du commercial de secteur et des autres services du fournisseur), mesures mises en œuvre pour limiter les impacts environnementaux des emballages (réduction des emballages, recours à des emballages recyclés, recyclables ou réemployables, suppression des plastiques à usage unique, reprise éventuelle des emballages). (10 points) - sous-critère 3 : modalités de livraison jugées au regard du cadre mémoire technique candidat sur les délais, la gestion et l'éco-responsabilité : mesures de réduction de l'impact environnemental des livraisons (optimisation des tournées, mutualisation des transports, recours à des véhicules à faibles émissions ou toute autre mesure équivalente)., le respect du conditionnement demandé (noté sur 3)	40.0 %
2-Prix - sous-critère 1 : au regard du BPU/DQE (15 points) - sous-critère 2 : remise unique consentie sur les articles du catalogue Papier (impression / reprographie) hors BPU sera prise en compte (5 points). 5 articles susceptibles d'être commandés dans le cadre du marché seront retenus lors de l'analyse des offres. Les 5 articles retenus seront identiques pour l'ensemble des candidats et seront sélectionnés de manière à être représentatifs des besoins susceptibles d'être satisfaits au moyen du catalogue. Pour chacun des 5 articles retenus, le prix catalogue figurant dans le catalogue remis par le candidat sera pris en compte après application de la remise unique consentie. Le montant ainsi obtenu pour les 5 articles constituera le montant de simulation de chaque candidat.	60.0 %

Pour le lot n°03 Fournitures scolaires, de bureau, papeterie et matériels d'arts créatifs

Critères	Pondération
1-Valeur technique (20 points) - sous-critère 1 : qualité des produits jugée sur la base 25 d'échantillons remis par le candidat Échantillons testés anonymement par un groupe de travail (8 points) - sous-critère 2 : conformité des produits proposés au BPU et/ou articles manquants (non référencés dans le BPU) (5 points). Au-delà de 10 % d'articles non renseignés dans le BPU, l'offre sera rejetée. - sous-critère 3 : gestion commerciale jugée au regard du cadre mémoire technique candidat sur les commandes, outil internet, gestion des retours, outils statistiques, organisation commerciale (réactivité et disponibilité du commercial de secteur et des autres services du fournisseur), mesures mises en œuvre pour limiter les impacts environnementaux des emballages (réduction des emballages, recours à des emballages recyclés, recyclables ou réemployables, suppression des plastiques à usage unique, reprise éventuelle des emballages). (4 points) - sous-critère 4 : modalités de livraison jugées au regard du cadre mémoire technique candidat sur les délais, la gestion, l'éco-responsabilité : mesures de réduction de l'impact environnemental des livraisons (optimisation des tournées, mutualisation des transports, recours à des véhicules à faibles émissions ou toute autre mesure équivalente), le respect du conditionnement demandé (3 points)	70.0 %
2-Prix - sous-critère 1 : au regard du BPU/DQE (15 points) - sous-critère 2 : remise unique consentie sur les articles du catalogue hors BPU sera prise en compte (5 points). 5 articles susceptibles d'être commandés dans le cadre du marché seront retenus lors de l'analyse des offres. Les 5 articles retenus seront identiques pour l'ensemble des candidats et seront sélectionnés de manière à être représentatifs des besoins susceptibles d'être satisfaits au moyen du catalogue. Pour chacun des 5 articles retenus, le prix catalogue figurant dans le catalogue remis par le candidat sera pris en compte après application de la remise unique consentie. Le montant ainsi obtenu pour les 5 articles constituera le montant de simulation de chaque candidat.	30.0 %

Pour le lot n°04 Matériels et jeux pédagogiques

Critères	Pondération
1-Valeur technique (20 points) - sous-critère 1 : qualité des produits jugée sur la base 5 des fiches techniques demandées au candidat (7 points) - sous-critère 2 : conformité des produits proposés au BPU et/ou articles manquants (6 points). Au-delà de 5 % d'articles non renseignés dans le BPU, l'offre sera rejetée. - sous-critère 3 : gestion commerciale jugée au regard du cadre mémoire technique candidat sur les commandes, outil internet, gestion des retours, outils statistiques, organisation commerciale (réactivité et disponibilité du commercial de secteur et des autres services du fournisseur), mesures mises en œuvre pour limiter les impacts environnementaux des emballages (réduction des emballages, recours à des emballages recyclés, recyclables ou réemployables, suppression des plastiques à usage unique, reprise éventuelle des emballages). (4 points) - sous-critère 4 : modalités de livraison jugées au regard du cadre mémoire technique candidat sur les délais, la gestion, l'éco-responsabilité : mesures de réduction de l'impact environnemental des livraisons (optimisation des tournées, mutualisation des transports, recours à des véhicules à faibles émissions ou toute autre mesure équivalente)., le respect du conditionnement demandé (3 points)	70.0 %
2-Prix - sous-critère 1 : au regard du BPU/DQE (15 points) - sous-critère 2 : remise unique consentie sur les articles du catalogue hors BPU sera prise en compte (5 points). 5 articles susceptibles d'être commandés dans le cadre du marché seront retenus lors de l'analyse des offres. Les 5 articles retenus seront identiques pour l'ensemble des candidats et seront sélectionnés de manière à être représentatifs des besoins susceptibles d'être satisfaits au moyen du catalogue. Pour chacun des 5 articles retenus, le prix catalogue figurant dans le catalogue remis par le candidat sera pris en compte après application de la remise unique consentie. Le montant ainsi obtenu pour les 5 articles constituera le montant de simulation de chaque candidat.	30.0 %

Pour le lot n°05 Matériels de sport

Critères	Pondération
1-Valeur technique (20 points) - sous-critère 1 : qualité des produits jugée sur la base 20 d'échantillons remis par le candidat Échantillons testés anonymement par un groupe de travail (7 points) - sous-critère 2 : conformité des produits proposés au BPU et/ou articles manquants (6 points) . Au-delà de 5 % d'articles non renseignés dans le BPU, l'offre sera rejetée. -sous-critère 3 : gestion commerciale du cadre mémoire technique candidat sur les commandes, outil internet, gestion des retours, outils statistiques, organisation commerciale (réactivité et disponibilité du commercial de secteur et des autres services du fournisseur), mesures mises en œuvre pour limiter les impacts environnementaux des emballages (réduction des emballages, recours à des emballages recyclés, recyclables ou réemployables, suppression des plastiques à usage unique, reprise éventuelle des emballages). (4 points) - sous-critère 4 : modalités de livraison jugées au regard du cadre mémoire technique candidat sur les délais, la gestion, l'éco-responsabilité : mesures de réduction de l'impact environnemental des livraisons (optimisation des tournées, mutualisation des transports, recours à des véhicules à faibles émissions ou toute autre mesure équivalente)., le respect du conditionnement demandé (3 points)	60.0 %
2-Prix - sous-critère 1 : au regard du BPU/DQE (15 points) - sous-critère 2 : remise unique consentie sur les articles du catalogue hors BPU sera prise en compte (5 points). 5 articles susceptibles d'être commandés dans le cadre du marché seront retenus lors de l'analyse des offres. Les 5 articles retenus seront identiques pour l'ensemble des candidats et seront sélectionnés de manière à être représentatifs des besoins susceptibles d'être satisfaits au moyen du catalogue. Pour chacun des 5 articles retenus, le prix catalogue figurant dans le catalogue remis par le candidat sera pris en compte après application de la remise unique consentie. Le montant ainsi obtenu pour les 5 articles constituera le montant de simulation de chaque candidat.	40.0 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /20.

Les critères sont notés sur 20.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :
Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence.

L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://demat-ampa.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Pau
50 cours Lyautey
64010 PAU CEDEX

Tél : 05 59 84 94 40 - Télécopie : 05 59 02 49 93 - Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Recours pour excès de pouvoir dans un délai maximal de deux mois, à compter de la notification de la présente, auprès du tribunal administratif de Pau.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Greffe du Tribunal Administratif de Pau
Villa Noullobos
50 cours Lyautey
64010 PAU CEDEX

Tél : 05 59 84 94 40 - Télécopie : 05 59 02 49 93 - Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr